



Municipalité de Lac-Sainte-Marie  
MRC Vallée-de-la-Gatineau  
Province de Québec  
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97  
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0  
Tel.: (819) 467-5437, poste 222 / Fax: (819) 467-3691  
[dq@lac-sainte-marie.com](mailto:dq@lac-sainte-marie.com)

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE

## AVIS PUBLIC PROMULGATION

Est par les présentes donné que le Conseil municipal de Lac-Sainte-Marie a, à sa session du 9 octobre 2024, adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO # 2024-09-001 abrogeant le règlement N° 2015-12-003 portant sur le taux de location d'une salle du centre communautaire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.**

Ledit règlement peut être consulté à l'édifice de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0, durant les heures normales de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité au [www.lac-sainte-marie.com](http://www.lac-sainte-marie.com).

**LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.**

Donné à Lac Sainte-Marie le 22 octobre 2024.

Yvon Blanchard  
Directrice général – greffier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC**

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal que l'avis public de promulgation concernant le règlement numéro 2024-09-001 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 22 octobre 2024 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

Yvon Blanchard  
Directrice général / greffier – trésorier